

CALENDRIER DES VACCINATIONS 2008 - TABLEAU SYNOPTIQUE

Vaccins											
Age	BCG	Diphtérie Tétanos	Poliomyélite ¹	Coqueluche	Hib	Hépatite B	Pneumocoque	Rougeole Oreillons Rubéole	Papillomavirus humain	Grippe	
Naissance	BCG ²					<i>Hep B³</i>					
2 mois		DT	Polio	Ca ⁴	Hib	Hep B ⁵	Pn7 ⁶				
3 mois		DT	Polio	Ca ⁴	Hib	Hep B ⁵	Pn7 ⁶				
4 mois		DT	Polio	Ca ⁴	Hib		Pn7 ⁶				
9 mois								Rougeole Oreillons Rubéole ⁷		Grippe ⁹	
12 mois							Pn7 ⁶	Rougeole Oreillons Rubéole ⁸			
16-18 mois		DT	Polio	Ca ⁴	Hib	Hep B ⁵					
24 mois							Pn7 ⁸				
< 6 ans											
6 ans		DT ¹⁰	Polio				Pn23 ²¹	Rattrapage ¹²			
11-13 ans		DT	Polio	Ca ⁴		Rattrapage ¹¹					
14 ans						Hep B ²⁴					HPV ²²
15 ans											Rattrapage ²³
16-18 ans		dT ¹⁴	Polio	ca ¹⁶ Rattrapage							
23 ans							Rattrapage ¹³				
26-28 ans	dT ^{14,15}	Polio	ca ¹⁷								
> 28 ans		dT ^{14,15}	Polio ¹⁵				Rubéole ¹⁹				
> 65 ans		dT ^{14,15}	Polio ¹⁵					Grippe ²⁰			

Lorsqu'un retard est intervenu dans la réalisation du calendrier de vaccinations indiqué, il n'est pas nécessaire de recommencer tout le programme des vaccinations imposant des injections répétées. Il suffit de reprendre ce programme au stade où il a été interrompu et de compléter la vaccination en réalisant le nombre d'injections requis en fonction de l'âge.

LÉGENDE DU TABLEAU

- LES VACCINS INDICQUÉS SUR FOND VERT EXISTENT SOUS FORME COMBINÉE :

- Diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio;
- Diphtérie (titrage adulte), tétanos, polio, coquelucheux acellulaire;

- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire, Hib, Hépatite B ;
- Diphtérie, tétanos, polio, coquelucheux acellulaire;
- Diphtérie, tétanos, polio, plus coquelucheux acellulaire, Hib;

- LES VACCINS INDICQUÉS EN GRAS CORRESPONDENT AUX RECOMMANDATIONS GÉNÉRALES ET LES VACCINS INDICQUÉS EN ITALIQUE NE SONT PROPOSÉS QUE POUR DES RISQUES SPÉCIFIQUES.

- 1.** Le vaccin poliomyélitique inactivé est le seul utilisé.
- 2.** La vaccination BCG par voie intradermique est fortement recommandée chez les enfants à risque élevé de tuberculose au plus tôt et si possible à la naissance ou au cours du 1^e mois de vie. Chez les enfants à risque non vaccinés, la vaccination peut être réalisée jusqu'à l'âge de 15 ans.
- 3.** A la naissance pour les enfants nés de mère Ag HBs positif : vaccination dans les 24 heures qui suivent la naissance avec un vaccin autre que HBVAX Pro® 5µg et immunoglobulines anti-HBs administrées simultanément en des points différents. Deuxième et troisième doses respectivement à 1 et 6 mois d'âge. Schéma en 4 doses (0-1-2-6) pour les prématurés <32 semaines ou de moins de 2kg L'efficacité de cette prévention doit être évaluée à partir de l'âge de 9 mois par une recherche d'antigène et anticorps anti-HBs, au mieux un à quatre mois après la dernière dose vaccinale.
- 4.** La vaccination est pratiquée avec le vaccin acellulaire (Ca).
- 5.** La vaccination contre l'hépatite B est recommandée pour tous les enfants avant l'âge de 13 ans, en privilégiant la vaccination du nourrisson, avec un schéma complet en trois injections, les 2 premières à un mois d'intervalle, la troisième 5 à 12 mois après la date de la deuxième injection.
- 6.** La vaccination par le vaccin pneumococcique heptavalent conjugué (Pn7) est recommandée à partir de l'âge de 2 mois pour tous les enfants. Le rappel a lieu entre l'âge de 12 et 15 mois.
- 7.** Vaccin combiné contre la rougeole, les oreillons et la rubéole. Pour les nourrissons entrant en collectivité avant 12 mois, il est recommandé d'administrer dès l'âge de 9 mois le vaccin contre la rougeole-oreillons-rubéole. Dans ce cas, la 2^e dose est recommandée entre 12 et 15 mois d'âge et suffit. Si le vaccin monovalent rougeoleux a été utilisé entre 6 et 8 mois, l'enfant devra recevoir 2 injections de vaccin trivalent à au moins un mois d'intervalle à partir de l'âge de 12 mois.
- 8.** La vaccination complète comprend deux doses, la première dose à l'âge de 12 mois, la deuxième dose au moins un mois après la première, si possible avant l'âge de 24 mois.
- 9.** Pour les enfants à partir de l'âge de 6 mois, les adolescents et les adultes, y compris les femmes enceintes, s'ils sont atteints de pathologies spécifiques (voir détails Recommandations particulières) ou dont l'état de santé nécessite un traitement prolongé par l'acide acétylsalicylique (essentiellement pour syndrome de Kawasaki compliqué et arthrite chronique juvénile). Pour l'entourage familial des nourrissons âgés de moins de 6 mois avec des facteurs de risque ainsi que pour les personnes séjournant dans un établissement de santé de moyen ou long séjour, quel que soit leur âge.
- 10.** En cas de pénurie de DT Polio, le vaccin contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTPolio) peut être utilisé à partir de l'âge de 6 ans.
- 11.** Si la vaccination contre l'hépatite B n'a pas été pratiquée dans l'enfance : un schéma complet en 3 injections, les 2 premières à 1 mois d'intervalle, la 3^e cinq à douze mois après la date de la 2^e injection.
- 12.** Deux doses de vaccin triple associé rougeole, oreillons, rubéole à au moins un mois d'intervalle sont recommandées pour tous les enfants entre 24 mois et 16 ans en 2008 (nés entre 1992 et 2006) n'en ayant pas bénéficié, quels que soient leurs antécédents vis-à-vis des 3 maladies.
- 13.** Une dose de vaccin trivalent pour les personnes âgées de 17 à 28 ans (nées entre 1980 et 1991) n'ayant pas été vaccinées.
- 14.** A partir de l'âge de 16 ans, on utilise le vaccin diphtérique contenant une dose réduite d'anatoxine diphtérique (dTPolio).
- 15.** A renouveler tous les 10 ans.
- 16.** En rattrapage à partir de 16 ans pour les enfants qui n'ont pas reçu le rappel recommandé incluant la composante coquelucheuse à l'âge de 11-13 ans. Ce rattrapage est effectué avec un vaccin dTcaPolio.
- 17.** Pour certains professionnels de santé et de la petite enfance ainsi que les adultes ayant un projet parental dans les mois ou les années à venir, ou n'ayant pas reçu de vaccination coquelucheuse au cours des dix dernières années, un rappel de vaccination coquelucheuse acellulaire (avec des doses réduites en antigènes coquelucheux : ca) combiné au dTPolio est recommandé.
- 18.** Pour les enfants à risque de 24 à 59 mois d'âge, la vaccination pneumococcique est recommandée selon le schéma suivant : 2 doses de vaccin conjugué à 2 mois d'intervalle suivies d'une dose de vaccin polysidique 23-valent au moins 2 mois après la 2^e dose de vaccin conjugué.
- 19.** La vaccination contre la rubéole est recommandée pour les femmes en âge de procréer non vaccinées (par ex : lors d'une visite de contraception ou prénuptiale). Si la sérologie prénatale est négative ou inconnue, la vaccination devra être pratiquée immédiatement après l'accouchement, de préférence avant la sortie de la maternité ou à défaut au plus tôt après la sortie.
- 20.** Tous les ans.
- 21.** Chez l'enfant à partir de l'âge de 5 ans et l'adulte, la vaccination anti-pneumococcique avec le vaccin polysidique 23-valent (Pn 23) est recommandée, tous les 5 ans, pour les personnes à risque élevé d'infection à pneumocoque : asplénie fonctionnelle ou splénectomie, drépanocytose homozygote, syndrome néphrotique, insuffisance respiratoire, insuffisance cardiaque, patients alcooliques avec hépatopathie chronique. Cette vaccination doit être proposée lors de leur admission dans des structures de soins ou d'hébergement aux personnes ci-dessus qui n'en auraient pas encore bénéficié.
- 22.** La vaccination contre les infections à papillomavirus est désormais recommandée à toutes les jeunes filles de 14 ans, afin de les protéger avant qu'elles ne soient exposées au risque d'infection à HPV.
- 23.** Une mesure de rattrapage est prévue et le vaccin est également proposé aux jeunes filles et jeunes femmes de 15 à 23 ans qui n'ont pas eu de rapports sexuels ou au cours de l'année qui suit le début de leur vie sexuelle. Cette mesure de rattrapage pourrait être proposée à l'occasion d'une primo-prescription de contraception, d'un recours à une pilule du lendemain ou lors d'une consultation pour tout autre motif.
- 24.** Selon un schéma complet en trois injections, les deux premières à un mois d'intervalle, la troisième 5 à 12 mois après la date de la deuxième injection, pour les personnes à risque (Cf. recommandations particulières).

Informations sur les vaccinations :
www.auvergneactionprevention.com